

d'euros de bénéficiaires, qui ne paie presque pas d'impôts, qui tient les jeunes dans l'incertitude à coups de contrats d'intérim et CDD successifs, vient d'annoncer qu'elle jette 935 personnes à la rue.

Ce modèle de flexibilité et d'instabilité, pour nous, ce n'est pas le bon. Nous pensons que l'emploi statutaire public est un garant de la stabilité pour les travailleurs. Cela permet de vivre dignement et cela permet aussi d'assurer la continuité de services de qualité aux citoyens.

(Applaudissements)

QUESTIONS URGENTES

M. le Président. - Conformément à l'article 68 du règlement, les questions urgentes ont lieu en ce début de séance.

QUESTION URGENTE DE M. ANTOINE À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA TENUE D'UN CONSEIL D'ENTREPRISE EXTRAORDINAIRE CHEZ GLAXOSMITHKLINE (GSK) »

QUESTION URGENTE DE M. MAROY À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LE CONSEIL D'ENTREPRISE EXTRAORDINAIRE CHEZ GLAXOSMITHKLINE (GSK) »

QUESTION URGENTE DE M. LEGASSE À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE CONSEIL D'ENTREPRISE EXTRAORDINAIRE CHEZ GLAXOSMITHKLINE (GSK) »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions urgentes à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, et à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, de :

- M. Antoine, sur « la tenue d'un conseil d'entreprise extraordinaire chez GlaxoSmithKline (GSK) » ;
- M. Maroy, sur « le conseil d'entreprise extraordinaire chez GlaxoSmithKline (GSK) » ;
- M. Legasse, sur « le conseil d'entreprise extraordinaire chez GlaxoSmithKline (GSK) ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (cdH). - Monsieur le Ministre, le couperet est donc tombé, puisque la première entreprise privée de Wallonie, GSK, présente sur trois sites, Wavre, Rixensart et Gembloux, avec plus de 9 000 travailleurs, vient d'annoncer il y a quelques minutes le licenciement de 595 cadres et 125 employés, et le non-renouvellement de 215 contrats d'employés.

C'est dire si la nouvelle constitue un séisme pour le Brabant wallon et un drame pour toute la Wallonie, puisqu'il s'agit là d'une entreprise phare dans un secteur

auquel nous croyons beaucoup, celui de la chimie et de ses différents dérivés, notamment sur le plan de la santé.

Elle faisait partie, Monsieur le Ministre-Président, vous le savez, du secteur de BioWin que nous avons lancé dans le plan Marshall.

Mes questions sont donc très simples : quelle est votre analyse, Monsieur le Ministre de l'Économie ? Quelle serait votre réaction, notamment dans le cadre de la procédure Renault ; je pense aux cellules de reconversions ? Enfin, y a-t-il encore des dossiers qui vous ont été soumis, que ce soit en matière d'innovation, de recherche ou de soutien à l'économie par ce groupe ? Cela nous permettrait peut-être d'ouvrir une brèche, un dialogue social pour tenter de diminuer ce drame social.

Je voudrais évidemment prendre mes distances par rapport à ce que j'ai entendu, parce que GSK a aussi participé à la prospérité de notre région, et il faut garder raison dans ce dossier.

M. le Président. - La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

M. Maroy (MR). - Madame la Ministre, l'actualité se vit en direct aujourd'hui, au sein de cette assemblée, puisque le couperet est tombé il y a quelques minutes, comme l'a dit mon collègue André Antoine. On est tous sous le choc, évidemment, parce que les chiffres sont impressionnants. Le conseil d'entreprise extraordinaire convoqué ce midi par GSK à Wavre a décidé de supprimer 720 emplois, dont une grande majorité de cadres. Par ailleurs, 215 contrats temporaires ne seront pas renouvelés. Les calculs sont vite faits, cela fait à peu près un millier de familles qui sont durement touchées. Cela fait presque un travailleur sur dix, puisque cette entreprise, qui est le plus gros pourvoyeur privé d'emplois en Wallonie, occupe environ 9 500 emplois.

C'est un coup rude pour la Wallonie, un coup rude, évidemment, pour le Brabant wallon, puisque cette entreprise était un fleuron dans notre région.

Mes questions sont simples, Madame la Ministre.

Avez-vous déjà eu des contacts avec la direction ? J'imagine que vous allez en avoir.

En termes de reconversion, quelles initiatives comptez-vous prendre ? Une cellule de reconversion sera-t-elle mise en place ? On a bien compris qu'il y a une grande majorité de cadres. Je voudrais savoir si vous envisagez déjà – c'est peut-être un peu tôt – une procédure un peu particulière pour ce type de travailleurs. Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. Legasse pour poser sa question.

M. Legasse (PS). - Monsieur le Ministre, pour ne pas répéter exactement les mêmes chiffres, peut-être une

référence plus brabançonne wallonne : le secteur pharmaceutique représente 80 % du PIB en Brabant wallon. C'est astronomique. C'est important. La Wallonie n'est plus puisque, ce matin, les chiffres ont été donnés : 7,6 % des 9 400 emplois du groupe sont supprimés d'une fois. C'est énorme.

Il faut être aux côtés des travailleurs. Nous sommes bien évidemment d'accord, mes collègues et moi – qu'ils soient statutaires ou non d'ailleurs, la question n'est pas là –, que nous ne sommes pas dans un modèle pharmaceutique cubain ; je voudrais aussi me distancer de ce qui a été dit préalablement.

Les raisons invoquées par GSK sont par ailleurs interpellantes. On parle d'investissement : quelque 500 millions d'euros dans l'automatisation des unités de production. J'imagine que cela ne touche pas que les cadres, encore que. GSK parle aussi d'entreprise plus « agile », doit-on comprendre « plus flexible » ?

Autant de questions qui se posent, et je vous les pose, quant à savoir s'il y a eu des contacts, s'il y aura des contacts prévus prochainement. Si oui, on met en regard des bénéfices plantureux faits par cette multinationale et le désengagement qui sera fait dans notre province. Qu'en est-il aussi des organisations syndicales par rapport à l'éventuelle cellule de reconversion qui sera initiée dès demain ? Merci pour vos réponses.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Messieurs les députés, très rapidement et de concert avec le ministre-président et la ministre de l'Emploi, nous allons aussi répondre de concert si vous le voulez bien, aux différentes interrogations qui sont les vôtres et à cette situation qui est extrêmement grave dans ses impacts pour les personnes concernées, qui est un événement qui retient totalement l'attention du Gouvernement et de l'ensemble des intervenants.

Nous avons immédiatement, dans les minutes qui ont suivi l'annonce, eu une concertation avec le ministre-président et la ministre de l'Emploi de manière à très rapidement pouvoir nous mobiliser en proposant de rencontrer dès demain l'administrateur délégué de GSK Vaccines et peut-être de prolonger à travers des contacts avec la direction internationale.

Deuxièmement, nous allons proposer aux travailleurs et aux délégations syndicales de les rencontrer dès vendredi de manière à pouvoir faire le point concernant l'ensemble des paramètres de la situation, que vous avez bien évoquée. On parle ici, suivant la communication qui a été faite au conseil extraordinaire d'entreprise tenu tout à l'heure, d'un total

de 720 emplois – pour l'essentiel, des emplois de cadre et de cadre intermédiaire – et de 215 emplois, dans lesquels on retrouve aussi certains contrats de type employé.

Par ailleurs, notre objectif est de pouvoir réduire au maximum, à travers la procédure Renault et à travers les contacts que nous pourrions prendre, le nombre d'emplois concernés puisque, comme vous l'avez très bien dit, ce sont autant de familles et autant de perspectives qui pourraient être épargnées par la rationalisation aujourd'hui évoquée et sur la table.

M. le Président. - Si vous voulez laisser un peu de temps à votre collègue...

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - C'est trois minutes à deux ?

M. le Président. - Oui.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - J'avais deux questions.

M. le Président. - Vous avez utilisé deux tiers du temps pour deux questions, puisque c'est une minute dans les questions urgentes.

C'est le problème du Gouvernement, ce n'est pas le mien.

(Rires)

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Je vous prie de m'excuser. Vous connaissez ma courtoisie légendaire. Je pensais que l'ampleur du sujet permettait que l'on y consacre un peu de temps.

M. le Président. - C'est une réalité, mais les questions urgentes sont des questions urgentes avec un règlement qui a été adopté en dehors de ma présence. Je n'en suis donc nullement responsable. Il faut savoir que les questions urgentes permettent de répondre de manière succincte à des problèmes qui sont colossaux et dont nous parlerons bien évidemment pendant des jours et des jours.

Ici, je vous demande de permettre à Mme Morreale, si elle le souhaite, de répondre quelques instants.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du

Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Vraiment désolé, je pensais que l'importance du sujet faisait que le règlement, fût-il important, puisse passer au second plan par rapport à cette situation.

(Applaudissements)

M. le Président. - Les règles de droit sont faites pour être appliquées. Si ceux qui applaudissent aujourd'hui veulent changer le règlement, ils peuvent le faire et ils peuvent le proposer, mais ce sont eux qui ont changé ce règlement et pas moi. Respecter la règle de droit est aussi une chose importante.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Respectons-la.

Je conclus en indiquant que GSK c'est aussi l'annonce de 500 millions d'euros d'investissements et c'est un total de 9 300 emplois. Il est donc important que notre réaction puisse être parfaitement adaptée.

Par ailleurs, j'ai déjà eu un entretien avant l'assemblée plénière avec un des membres de la direction de GSK et mon chef de cabinet avec le niveau fédéral qui est aussi concerné.

Désolé d'avoir tordu ce règlement. Il me semblait que la question le justifiait.

M. le Président. - Quelle que soit l'importance d'une chose, la concision est un art.

La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Messieurs les députés, ce sont des moments difficiles pour l'emploi. Le Gouvernement est uni et agira de concert. Nous verrons au plus vite la direction et ensuite les travailleurs. Nous aurons des discussions avec eux pour essayer de sauver l'emploi et de faire en sorte que chaque emploi en moins du nombre qui est proposé sera une victoire. Nous devons le mettre en corrélation avec les investissements proposés par GSK pour faire en sorte que cette fracture sociale, que cette inéluctable perte d'emplois n'en soit en réalité pas une. Nous ferons tout pour travailler ensemble au niveau de l'emploi, de l'économie et dans l'intérêt de la Wallonie.

M. le Président. - La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). - La première réaction, c'est de limiter le nombre de licenciements. Nous l'aurons tous compris. Ce sera d'autant plus difficile que GSK pratiquait des rémunérations relativement élevées pour

ses cadres et la question de leur réinsertion ne sera pas simple.

Deuxièmement, j'espère que la procédure Renault sera suivie strictement. Si j'ai bien compris le ministre de l'Économie, un contact aura lieu avec le Fédéral, peut-être pour un dispositif de prépension ou de pension anticipée. J'espère que le ministre-président et ses ministres de l'Économie et de l'Emploi associeront le Parlement compte tenu du drame et du séisme que suppose une telle annonce.

M. le Président. - La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). - Je me réjouis du volontarisme affiché par le Gouvernement à travers deux de ses principaux ministres. Nous comptons sur le Gouvernement pour se montrer ferme et déterminé face à la brutalité de cette annonce qui, je le rappelle, concerne quand même un travailleur sur dix dans cette entreprise.

Je me réjouis que des contacts aient déjà été pris, notamment avec les travailleurs, avec la direction pour que le dialogue s'engage, avec comme objectif d'essayer de diminuer l'impact et de faire en sorte que l'entreprise pérennise sa présence en Wallonie, particulièrement dans le Brabant wallon, à travers de nouveaux investissements.

M. le Président. - La parole est à M. Legasse.

M. Legasse (PS). - De volontarisme, il est question. De fermeté, sans doute qu'il en sera question aussi effectivement ; pérenniser l'entreprise me semble être le plus important. Cinq cents millions d'euros d'investissement, si c'est de l'automatisation et rien que de l'automatisation, cela ne présage pas forcément que de bonnes choses.

Je voudrais insister sur le fait que dans l'entreprise, à ma connaissance – plusieurs proches d'ailleurs, en Brabant wallon, m'en ont fait part –, certaines personnes ont déjà été licenciées dans les mois qui ont précédé, suite à des examens, des évaluations ou presque des entretiens de réembauche, parce que c'est important aussi d'avoir cet élément à l'esprit.

**QUESTION URGENTE DE M. FLORENT À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LES CONTRÔLES WALLONS
DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question urgente de M. Florent à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les contrôles wallons des produits phytopharmaceutiques ».

La parole est à M. Florent pour poser sa question.

M. Florent (Ecolo). - Madame la Ministre, nous avons appris que ce matin – nous le savions bien entendu –, la Région wallonne effectue des contrôles phytos auprès des agriculteurs.

Dans les pages de *L'Avenir*, deux syndicats agricoles s'en sont émus. On peut comprendre une certaine appréhension de la part des agriculteurs qui sont déjà soumis au contrôle régulier, et parfois très rigoureux, de l'AFSCA. Néanmoins, il est important également de rappeler qu'il s'agit là de la suite logique d'une législation de 2013 qui prévoit effectivement des contrôles dans les locaux phytos et par rapport aux différents produits phytos conservés par les agriculteurs.

Cette question veut aussi faire œuvre utile d'information à propos de cette thématique.

Pouvez-vous bien indiquer la portée de ces contrôles phytos ?

Pouvez-vous également nous dire ce qui les distingue des contrôles de l'AFSCA ?

Je voudrais enfin rappeler la raison essentielle de ces contrôles qui est de protéger notre biodiversité et la qualité des sols, la qualité des eaux et également la santé des Wallonnes et des Wallons.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Monsieur le Député, effectivement, les agriculteurs sont soumis à de nombreux contrôles à différents niveaux, que ce soit en matière administrative et en matière technique. Ils subissent d'ailleurs une certaine paperasserie assez importante dont nous pouvons prendre acte et veiller à une simplification administrative quand cela est possible.

Comme vous l'indiquez, nous avons un cumul de contrôles, d'une part de l'AFSCA, qui s'occupe de respecter notamment tout ce qui concerne les normes d'agrément des produits phytosanitaires, puisqu'ils sont définis au niveau fédéral, alors que la Région wallonne – en l'occurrence, ici, le Département de la police et des contrôles du SPW – s'occupe de la vérification des législations environnementales définies par la Wallonie.

Dans certains cas, il y a effectivement des regroupements, par exemple sur la question du stockage de certains produits phytos. Nous allons donc analyser dans quelle mesure nous pouvons simplifier, alléger cette pression administrative et technique sur les agriculteurs tout en gardant, je le signale, un très haut niveau d'ambition en matière de lutte contre les pesticides.